L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73, NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 31 MARS 1869. 42e année—Vol. XLII.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 31 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Montgomery, Bros & Co., à 7 heures du soir, au No 11, rue Commercial Alley, entre les rues St-Charles et Camp—La belle et grande bibliothèque d'Ezzard Briggs, comprenant en outre des ouvrages de droit, un nombre considérable d'œuvres littéraires, signés des noms les plus célèbres.

Par S. Guinault, à 10 heures, rue de l'Hôpital, entre Royale et Bourbon—Le fonds de l'établissement de M. Lequeue, consistant en outils pour tous genres de métiers, une petite machine à vapeur, fourneaux de cuisine, et un grand nombre d'autres articles.

Par J. Déjan Jr., à 11 heures, coin Gravier et Carondelet—Meubles et pianos.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 33 de la rue de Chartres—Marchandises sèches, lingerie, "notions", bonneterie, &c.

Par G. Léaumont, au No 89 de la rue de Chartres—Chapeaux paille, feutre et alpine, habillements faits à New-York, quincaillerie et articles de fantaisie.

Par Louis Stern & Bro, aux Nos 33 de la rue des Magasins, et 36 de la rue Gravier—900 caisses bottes, souliers et brodequins.

☞ Achetez vos confiseries et chocolat chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

ESSAYEZ LES CIGARES DE GEORGE ALCES, 85.........Rue des Remparts.........185

Grande vente de Marchandises sèches à l'encan.—Aujourd'hui mercredi, 31 du courant à 10 heures du matin, MM. Hoffman, Marks & Co. vendront dans leur salle d'encan de la rue de Chartres, No 33, 450 colis et lots de marchandises américaines et étrangères, et 350 lots de linge fait et d'articles de bonneterie. Cette vente est considérable et se compose de marchandises parfaitement bonnes pour le commerce de détail. Elle est, en outre, sans réserve, ce qui la recommande doublement à l'attention des acheteurs.

Le Chemin de Fer des Opelousas.

La décision rendue avant hier par le juge Durell, de la Cour de District des Etats-Unis, dans l'affaire Tucker contre le chemin de fer des Opelousas, a surpris tout le monde y compris les avocats et les parties. On s'attendait, en effet, à ce que la compagnie fût déclarée en faillite comme le demandait M. Tucker. Cette croyance était si générale que les actions du chemin étaient tombées à vil prix. Un de nos confrères assure qu'une grande quantité d'actions ont été rachetées par des gens qui feront certainement un bénéfice assez beau; si notre confrère eût parlé des obligations, son observation aurait pu être plus plausible; car nous ne croyons pas que les actions aient acquis une grande valeur puisque le chemin des Opelousas reste toujours sous le coup des poursuites judiciaires exercées par M. Morgan.

En principe, un juge ne doit retarder une décision que le temps nécessaire pour peser mûrement les arguments présentés par les deux parties adverses. Il est donc à regretter que le retard apporté par le juge dans la reddition de son jugement ait pu donner lieu à de pareilles spéculations. A un autre point de vue ce retard peut avoir de sérieuses conséquences.

On sait qu'un contrat provisoire avait été conclu entre la compagnie et deux riches capitalistes de l'Ouest, MM. Price et Chouteau qui proposaient d'assumer les dettes de la compagnie et de prolonger le chemin des Opelousas. Un délai de quatre-vingt-dix jours avait été accordé à la compagnie pour accepter le contrat, et l'on comprend que cette acceptation ne pouvait avoir lieu tant que la compagnie pouvait être déclarée en faillite. Or ce délai de quatre-vingt-dix jours a expiré trois jours avant le prononcé de la sentence du juge Durell et MM. Price et Chouteau désespérant de voir la question résolue étaient repartis pour St-Louis.

Nous ne nous permettrons pas de supposer que le juge ait attendu l'expiration de ce délai pour rendre son arrêt, mais le fait n'en existe pas moins et nous ne pouvons nous empêcher de regretter que le jugement n'ait pas été rendu huit ou quinze jours plus tôt. Ce qui nous fait exprimer ce regret ce n'est ni l'intérêt de M. Tucker, qui n'est d'ailleurs qu'un prête-nom, ni celui de M Morgan, dont la créance si légitime qu'elle soit nous intéresse peu, ni celui de MM. Price et Chouteau, capitalistes en quête d'une bonne affaire, ni même celui de la Compagnie, c'est uniquement l'intérêt public. Le plan de MM. Price et Chouteau tout en donnant satisfaction aux intérêts des créanciers et en partie à ceux des actionnaires, assurait l'achèvement du chemin, et c'est cet achèvement dont nous appelons la réalisation de tous nos vœux parce qu'elle sera un bienfait pour la région agricole de l'Ouest de la Louisiane et parce qu'elle sera une nouvelle source de prospérité pour le commerce de la Nouvelle-Orléans.

Peut-être sera-t-il possible de renouer les négociations avec MM. Price et Chouteau, mais il est à présumer que M. Morgan profitera des avantages que lui donne la situation actuelle pour faire mettre le chemin en vente afin de s'en rendre acquéreur aux meilleures conditions possibles. Aussi tout en considérant la décision comme favorable en ce qu'elle écarte le danger d'une mise en faillite, nous croyons que le retard apporté dans la solution de cette affaire sera préjudiciable aux intérêts des actionnaires, et éloignera le jour où la Nouvelle-Orléans sera mise en communication directe avec le Texas par une voie ferrée.

Mort de James P. Freret.

La Louisiane vient de perdre un de ses meilleurs citoyens. M. James P. Freret est décédé hier matin, à sa résidence, après une maladie qui le retenait au lit depuis plusieurs mois.

M. Freret avait occupé plusieurs positions éminentes; il avait été successivement membre du Conseil de ville et de la Législature à l'époque où c'était un honneur de faire partie de ces assemblées, directeur de l'ancienne banque de l'Union depuis son organisation en 1832 jusqu'à l'expiration de sa charte en 1852, shérif de la paroisse d'Orléans pour deux termes. Il s'était fait remarquer dans ses diverses fonctions par sa droiture, par la solidité de son jugement, par son énergie et par son intelligence. C'était un de ces hommes qu'on peut citer comme un type de probité et d'honneur; aussi l'estime universelle s'était-elle attachée à son nom, qui est d'ailleurs celui d'une des plus honorables et des plus anciennes familles de la Louisiane. L'un de ses frères, M. William Freret, décédé il y a quelques années, avait été un des meilleurs maires qu'ait eus la Nouvelle-Orléans.

M. James P. Freret était natif de la Nouvelle-Orléans et âgé de 63 ans. Ses obsèques ont eu lieu hier soir. Un nombreux concours d'amis assistait au service mortuaire qui a eu lieu à l'église des Pères Jésuites.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Le bénéfice de mademoiselle Hasselman est définitivement fixé à demain, jeudi. Cette jeune cantatrice a gagné constamment dans l'estime du public depuis le commencement de la saison. Douée d'une jolie voix, d'une égalité remarquable, et bonne musicienne, elle a fait preuve de talent dans tous ses rôles et elle a remporté de francs succès dans plusieurs. Le public ne manquera pas de se montrer reconnaissant pour le zèle qu'elle a déployé depuis le commencement de la saison et nous sommes convaincu qu'il lui fera un accueil très flatteur.

Le spectacle choisi pour ce bénéfice est l'opéra de Gounod, *Roméo et Juliette*, qui sera représenté pour la première fois à la Nouvelle-Orléans. La bénéficiaire y chantera le rôle de Juliette, M. Engel, celui de Roméo. MM. Perout, Van Huffel, Albert Julien et Mlle Chauveau rempliront les autres rôles principaux.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Nous annonçons pour vendredi prochain, 2 avril, à ce théâtre, le bénéfice le plus légitime de la saison, et pour justifier le mot nous n'avons qu'à rapporter le nom de Mlle JENNIE ENGEL, la meilleure artiste de l'Académie. Nous n'en finirions pas si nous voulions parler des services que cette jeune, jolie et gracieuse actrice a rendus au théâtre auquel elle est engagée, car elle a été en scène chaque soir depuis le commencement de la saison. Il est donc juste qu'elle ait son bénéfice et que le public qu'elle a charmé toujours y soit convoqué pour lui faire ovation. Le spectacle, du reste, se composera de trois grandes pièces favorites, ce qui est une garantie de succès de plus. A vendredi donc, les applaudissements et les bouquets, à l'Académie de Musique.

JOURNAUX DU MEXIQUE.—Nous sommes redevables à l'obligeance de M. J. C. Lévêque, négociant-commissionnaire, d'une liasse de journaux du Mexique. L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain les extraits que nous avons faits.

☞ Tuyaux de gaz, d'eau et de vapeur, à Trois Cents le pied, au No. 12 rue Magazine. S'adresser par lettres, boîte 461, pour les circulaires. 6

$3. CARTES DE VISITE.—S. Anderson a transporté son atelier du No 61, rue du Camp, au No 168, Canal. Travail parfait aux moindres prix.

—Nous sommes dans une grande ville, jouissant d'un assez bon théâtre, dont l'orchestre est excellent, mais parfois bruyant.

Le matin du jour de l'an, un familier du maire pria celui-ci de profiter des réceptions du lendemain pour recommander au chef d'orchestre d'accompagner moins fort.

—Moi, répond le maire, jamais! C'est la seule chose qui m'empêche de dormir au théâtre!

UN CONSUL IMPOSSIBLE.

On sait que nous ne sommes rien moins qu'hostiles à l'administration du général Grant, et que nous avons été des premiers à exposer impartialement les heureux résultats qu'il était permis d'en attendre. Mais nous ne saurions pousser la complaisance et l'*impartialité* jusqu'à accueillir sans protestation les affronts qu'il peut faire à notre pays. Quand M. Grant a jugé convenable de nommer à la légation de France M. Washburne, personnage plus que médiocre, n'ayant d'autre mérite que celui d'être son ami intime et d'avoir fait mousser sa candidature, nous nous sommes bornés à faire remarquer que, jusqu'ici, les Etats-Unis avaient toujours envoyé à Paris des hommes capables, par leur valeur personnelle ou par leur situation sociale et politique, de représenter dignement leur pays. Après tout, si M. Washburne n'est pas un aigle, au moins passe-t-il pour un honnête homme; c'est déjà quelque chose par le temps qui court, et si M. Grant croit devoir l'exhiber au monde européen comme "la crème de la crème" des hommes politiques de l'Amérique, ce sont ses compatriotes, et non pas nous, qui ont le droit d'en être médiocrement flattés. C'est une affaire de famille. Mais qu'un homme taré, plus que taré, un homme notoirement voué au mépris public, un homme que le Congrès a déclaré, par la voix d'un de ses comités, indigne même d'être employé comme espion... qu'un tel homme soit nommé à l'une des premières dignités diplomatiques près de notre gouvernement, c'est là un fait que l'on peut difficilement se résoudre à croire. C'est pourtant ce qui arrive, s'il est vrai, comme l'annonçait il y a quelques jours le *Times*, qui est l'organe à peu près officiel du gouvernement, que le président a désigné le sieur Montgomery Gibbs pour remplacer M. Nicolay en qualité de consul général des Etats-Unis à Paris.

Gibbs est le même individu qui a, pendant plusieurs années, fait le métier de mouchard en France pour le compte de la douane des Etats-Unis, et qui, dans l'exercice de cette malhonnête profession, a trouvé le moyen de dépasser les bornes de l'infamie qu'elle comporte. C'est le même individu qui, en usant des plus vils subterfuges, en pratiquant les plus odieux abus de confiance, en se cachant sous toutes sortes de déguisements et de faux noms, en jouant le rôle méprisable d'agent provocateur et de faux-frère, a fait tomber nombre de négociants français dans des pièges où ils ont trouvé la ruine. C'est le même individu dont il est dit dans un rapport officiel:

"L'estime à laquelle M. Gibbs est tenu par ceux qui ont été en rapport d'affaires ou de société avec lui quand il résidait à New-York, serait loin de le recommander comme représentant d'une entreprise privée exigeant un certain degré de responsabilité, d'intégrité et de véracité...... Il est parfaitement impossible de supposer qu'un gentleman et un homme d'honneur, comme devrait l'être le représentant du gouvernement américain à l'étranger, soit capable de recourir à des déguisements, à des faux noms, à des mensonges constants, dans le but d'induire en erreur, de dévoyer, de perdre ceux qui lui donnent leur confiance. La question est de savoir si une personne de tels antécédents et d'un tel caractère devrait être employée à l'étranger pour recueillir des informations et des témoignages sur lesquels le gouvernement doit se baser pour poursuivre d'importants procès de douane. Le comité n'a ni le temps ni le désir de fouiller à fond la personnalité de ces agents secrets (détectives) du trésor. Une masse de témoignages qui les concernent sont joints au présent rapport, on pense qu'ils sont suffisants pour convaincre tout esprit indépendant—en admettant que le système soit bon en lui même,—que de pareils hommes ne doivent pas être employés dans son exécution soit à l'intérieur, soit à l'étranger......"

Et voilà l'homme dont M. Grant veut faire un consul général à Paris! un homme qu'un rapport congressionnel, rapport adopté et imprimé par ordre de la Chambre des Représentants, ne trouve pas propre à faire même un *détective* du Trésor, c'est à dire un mouchard!

M. Gibbs, dit-on, est l'ami intime de M. Washburne et M. Washburne est l'ami intime de M. Grant; soit, cela ne nous regarde pas, et M. Grant peut où il veut placer ses amitiés; mais tout le monde n'est pas forcé d'admettre à ce point l'aphorisme: *les amis de nos amis sont nos amis*. M. Grant a le droit, s'il lui plaît, de déshonorer les Etats-Unis en les faisant représenter par le premier venu; mais la France a le droit de ne pas le recevoir, et nous espérons bien que c'est ce qu'elle fera si, par impossible, le Sénat oubliait sa dignité au point de confirmer sa nomination.

(Courrier des Etats-Unis.)

NOUVELLES EUROPÉENNES.—Nous trouvons dans les journaux de New York les dépêches suivantes:

Londres, 23 mars.

Après d'interminables débats sur l'église d'Irlande, la chambre des communes a voté sur la motion requérant une seconde lecture du bill présenté par M Gladstone. Résultat du vote:

Pour la motion.........368
Contre.........250
Majorité pour.........118

L'annonce du vote a été accueillie par des applaudissements, au dedans et au dehors de la chambre. A cause des fêtes de Pâques, il n'y aura pas de nouvelle séance avant le 1er avril.

Le comité du service des malles pour les Etats-Unis a déposé un rapport refusant de sanctionner les contrats faits par le gouvernement avec les lignes des steamships Cunard et Inman.

La grève des filateurs de coton, commencée à Preston, s'est étendue à d'autres parties du pays. A Glasgow elle est à peu près générale.

Madrid, 23 mars.

Une garde mobile a été formée en Andalousie pour prêter main forte à la conscription et à la levée des impôts.

Les cortès constituantes ont adopté, malgré une énergique opposition du gouvernement, une proposition de M. Orense déclarant l'incompatibilité entre les fonctions rétribuées par l'Etat et celles de représentant à l'assemblée.

Deux cents dames madrilènes se sont rendues processionnellement dans la salle des cortès, et ont présenté une pétition contre la conscription militaire.

Paris, 23 mars.

Le corps législatif a voté le contingent de 100,000 hommes demandé par le gouvernement. La chambre s'est ajournée au 31 courant.

La marquise de La Valette, femme du ministre des affaires étrangères, vient de mourir.

Les journaux français et belges publient les préliminaires de la conférence projetée entre les deux pays dans l'intérêt de leur commerce mutuel.

MORT DE BERLIOZ.—Encore un deuil à enregistrer dans le monde des lettres et des arts: un grand compositeur, un homme essentiellement doué du goût musical, Berlioz, vient de mourir. Le nom de l'auteur des *Troyens* est justement célèbre: en dépit des attaques soulevées autour de ses œuvres et des divergences d'opinions, celui-là ne fut pas un musicien vulgaire. Il avait l'âme d'un artiste et le souffle qui anime et vivifie les grandes œuvres. La mort de Berlioz est une perte pour l'art musical et pour les lettres auxquelles cet esprit multiple s'était pour ainsi dire porté étranger.

Berlioz meurt, pour ainsi dire, de chagrin; depuis l'insuccès des *Troyens*, sa santé avait été très ébranlée, le coup décisif a été la mort de son fils, capitaine de vaisseau, très estimé dans la marine.

Hector Berlioz était né en 1803, dans le département de l'Isère. Venu à Paris pour étudier la médecine, il entra au Conservatoire de musique en 1826, s'y fit remarquer par Lesueur et Reicha, et composa une *Messe*, une *Symphonie fantastique* sur la *Tempête* de Shakespeare, et un *Faust*, qui mirent à découvert sa nature de lutteur et ses prétentions de rénovateur de la musique. Grand prix de Rome au moment de la révolution de Juillet, il composa une *Symphonie funèbre et triomphale* pour les funérailles de ceux qui avaient succombé. Cette œuvre fut très admirée, et on peut dire que Berlioz était célèbre avant d'être parti pour Rome.

Notre intention n'est pas de faire une biographie. Donnons seulement quelques dates:

En 1832, Hector Berlioz épouse Miss Smithson, la grande tragédienne anglaise, et entre comme critique musical au *Journal des débats*. En 1838, il fait jouer *Benvenuto Cellini* à l'Académie royale de musique. En 1846 paraît la *Damnation de Faust*, en 1854, l'*Enfance du Christ*; en 1860, les *Troyens*. Parmi les autres œuvres, citons les symphonies d'*Harold*, de *Roméo et Juliette* et surtout le *Requiem*, dont personne ne conteste les grandes qualités.

Hector Berlioz était membre de l'Institut depuis 1856, il avait remplacé Adolphe Adam.

—Les télégrammes d'Omaha City annoncent que le railway du Pacifique commencera aujourd'hui à transporter les voyageurs et les malles jusqu'à la station d'Ogden, point situé à 1,034 milles à l'ouest d'Omaha, c'est-à-dire près de l'extrémité nord du Grand Lac Salé.

D'un autre côté, le *Central Pacific Railway* est terminé jusqu'à 590 milles à l'est de Sacramento City. Il ne reste plus à construire que quatre-vingt-deux milles pour relier les deux tronçons et pour compléter la grande voie ferrée qui mettra les Etats de l'Atlantique en communication avec San Francisco et les Etats du Pacifique.

—Nous lisons dans la *Minerve* de Montréal:

Un des principaux banquiers de notre ville, M Dorwin, a pris la clef des Etats-Unis avec environ $80,000 appartenant à ses clients. M. Dorwin était à la tête d'une maison de banque et de courtage dont la réputation paraissait au dessus du plus léger soupçon, et les plus prudents n'hésitaient pas à mettre en elle une confiance illimitée....

On a vu de pareils accidents se répéter assez souvent pour qu'on n'en soit pas étonné.

L'une des causes qui ont aggravé et aggravent encore ce triste état de choses, c'est le voisinage des Etats-Unis qui, outre la fièvre de spéculation qu'ils communiquent, offrent la facilité de passer d'un pays à l'autre, lorsque les nécessités l'exigent. Le traité d'extradition n'atteint pas ceux qui se rendent coupables de désertion avec l'argent qui ne leur appartient pas.

Nous avons eu la preuve en plus d'une circonstance, et des individus sont venus ici, menant joyeuse vie, avec l'argent de leurs dupes qui les regardaient passer avec leurs riches équipages, sans avoir le moindre droit de mettre fin à un pareil scandale.

De temps en temps aussi, des Canadiens se sont volontairement exilés pour des raisons analogues, nous avons déploré leur absence instantanée, mais nous n'avons pu rien faire de mieux.

De toutes parts, on exprime des regrets que cette lacune existe dans le traité d'extradition, et qu'un tel système de fraude passe en pratique sur une aussi grande échelle.

Les gouvernements anglais et américain doivent s'occuper prochainement de la révision de ce traité; c'est à nous d'insister pour qu'on le modifie dans le sens qui pourra le mieux sauvegarder les droits et les intérêts du public.

Le mal n'est pas encore très grand, mais il est susceptible de prendre de vastes proportions, c'est pour cela qu'il est important de ne pas retarder l'application d'un remède précis.

—Le *Journal officiel* annonce la nomination de M. Devienne à la première présidence de la cour de cassation en remplacement de M. Troplong, et celle de [illegible], comme premier président de la cour de Paris.

CHRONIQUE LOCALE.

RÉCONCILIATION.—Hier a été plaidée, à la Quatrième Cour, la demande en séparation qu'avait instituée Mme F*** contre son mari, pour cause de mauvais traitement. Les témoignages n'ayant fait ressortir qu'une simple querelle de ménage, le juge Théard a invité le mari, la femme et leurs enfants à entrer dans son cabinet, où il leur a exposé les conséquences terribles d'une séparation; puis leur a expliqué leurs devoirs et obligations réciproques, et les a engagés à se réconcilier. Les parties s'étant rendues à ce conseil si sage, les enfants ont embrassé leur père, et le mari, repentant, a déposé un baiser sur le front de sa femme toute attendrie. Le juge Théard a alors repris son siège et a annoncé que l'affaire était mise hors de cour, vu la réconciliation des parties. Ce dénouement inattendu a surpris les avocats, les parents et les auditeurs, qui tous se sont retirés satisfaits.

BILLETS DE VILLE.—L'avocat de ville a fait une réponse pour la ville dans l'affaire de R. B. Smith, qui réclame le remboursement de $600 qu'il possède en billets de ville. Le défendeur dit que c'est l'intention de la ville de payer toutes ses dettes légales ou non et c'est dans ce but que la ville a accepté l'acte de la Législature qui autorise la ville à émettre pour $5,000,000 en bons: mais la ville est décidée à empêcher toute préférence entre les diverses classes de créanciers. Le défendeur discute ensuite que les billets de ville ont été illégalement émis attendu que la Législature elle-même n'aurait pu, en les autorisant, leur donner la valeur légale qui leur manque, la Législature n'ayant pas plus que la ville le pouvoir d'émettre des certificats de dette. La section 7 du 1er article de la constitution des Etats-Unis porte en effet que les Etats et les corporations politiques, exerçant quelque pouvoir souverain d'un Etat ne pourront émettre des bills de crédit ou du papier circulant comme de l'argent.

L'affaire est continuée.

COMPLICATIONS DANS L'AFFAIRE DE L'AUDITEUR D'ÉTAT.—MM. G. W. Wickliffe, auditeur d'Etat, G. W. Sadler, juge de paix, A. A. Pattamier [?], constable, et W. T. Dean, député constable, dont nous avons rapporté l'arrestation pour mépris de cour, ont comparu hier devant le juge Léaumont, qui a ordonné qu'ils fussent considérés comme sous arrêt jusqu'à ce matin à 10 heures. Les parties ont été libérées sous parole. Le juge Léaumont a ordonné en outre que le shérif Maxwell remît les clés du bureau de l'auditeur à Delassize et mît ce dernier en possession du dit bureau.

LE DESSÈCHEMENT ET L'IMBROGLIO DU CANAL MARITIME.—MM. Kohn, Williamson, Terry et Wm. A. Gasquet, qui ont obtenu la permission d'intervenir dans le procès de la Compagnie du canal de l'Ile aux Vaisseaux contre les commissaires de dessèchement, procès pendant à la 5ème Cour de District, réclament $100,000 de dommages pour le tort que lui a causé la cessation des opérations de dessèchement, cessation causée par l'injonction sollicitée par la Compagnie du canal. Les intervenants sont de très grands propriétaires.

Sur motion du juge Walker, avocat des commissaires de dessèchement, faite devant la 5me Cour hier, avec le consentement de l'avocat des plaignants, le juge Léaumont a ordonné que l'injonction fût levée, au moins de manière à permettre les opérations du dessèchement et la collection et le déboursé des fonds nécessaires pour le travail.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS UNIS.—Dans l'affaire de Terrill & Co. Banes et autres, créanciers de la Première Banque Nationale, V. S. C. Case, receveur, et autres, son Honneur le juge Durell a décidé de rejeter la réclamation des Etats-Unis fondée sur le chèck de T. P. May, pour $315,779 11, et décidé aussi que le gouvernement devait être chargé d'un montant de la dette du chemin de fer de Carrollton, $112,009 09, rejetant aussi la prétention de priorité de paiement élevée de la part du gouvernement jusqu'à concurrence de $137,788 20.

Pour les plaignants, MM. Henry B. Kelly et Campbell, Spofford et Campbell; Pour les Etats-Unis, MM. Case et Rouse, et l'avocat de District Morgan.

LA FOIRE AUX ODD FELLOWS.—On voit tous les soirs dans cette salle une attrayante réunion de dames préposées aux tables de la Foire ouverte pour le bénéfice de l'église que le Rev. Jeremiah Moynihan doit construire rue Dryades, près de la rue Clio. Une de ces tables porte le nom de l'*Abeille*, honneur auquel nous sommes très sensible et pour lequel nous prions les aimables directrices de la Foire de vouloir bien recevoir nos sincères remerciements.

LA GRANDE LEVÉE.—On estime que le vaste travail que vient d'achever l'entrepreneur Kennedy et qui viennent d'inspecter le gouverneur Warmoth et les ingénieurs d'Etat, préservera de l'inondation 2 millions d'acres de terre labourable.

DÉFALCATION.—Le col. Eugène Tisdale, collecteur du Revenu, ayant été arrêté pour défalcation de $20,000 a été traduit hier et relaxé sur une caution de $15,000, pour assurer sa comparution quand il sera sommé de répondre à l'accusation.

ACCUSATION.—Le grand-jury a trouvé qu'il y avait lieu à poursuivre contre le citoyen Thos. Gleason qui a résisté à un officier de la Cour.

TENDRESSE POUR LES VOLEURS.—Un writ d'*habeas corpus* est sollicité de la Cour criminelle en faveur de Charles Smith, le jeune homme accusé d'avoir volé les bons de la banque d'Albany. On espère, sans doute, par là, fournir à Smith un moyen d'échapper avant qu'on ait reçu ici la réquisition du gouverneur de l'Etat de New York; et en attendant qu'elle arrive, quand même on est certain qu'elle arrivera, le jeune homme s'échappera. Telle est la conséquence de l'*habeas corpus* dans beaucoup de cas, et par ce moyen, un voleur pourrait voler pendant cinquante ans et être arrêté cent fois sans être puni une seule fois.

COUR DU RECORDER GASTINEL.—Sarah Smith, arrêtée rue Toulouse, hier soir, pour scandale et bris de paix, a été condamnée hier à payer une amende de $10 ou d'aller en prison pour dix jours. La manière assez drôle dont cette femme a été traitée pendant qu'elle était sous arrêt, a attiré, à ce qu'il paraît, l'attention de M. V. Gerodias qui a protesté contre et pour l'avoir fait a été lui-même arrêté sous l'accusation d'avoir menacé l'officier. M. Gerodias a été relâché sur parole et son affaire a été renvoyée. Il a subséquemment fait un affidavit devant le juge Montamat et a fait arrêter les officiers.

Théodore Ox-Tromme, de la rue Toulouse, 25, a été renvoyé devant la Première Cour de District sur la prévention d'avoir, par de perfides accusations de vol, causé la mise en arrestation et l'emprisonnement de Louise Austin, de la rue Baronne, No 202; et aussi d'avoir causé l'arrestation et l'emprisonnement d'Oscar Dinman, de la même maison.

Frank Stephenson, accusé de vol avec effraction et Wm. Anderson, accusé de vol simple, ont été tous deux renvoyés devant la Première Cour de District.

DISPARITION.—On dit que W. G. Mank, qui fut traduit, il y a quelque temps, devant la cour des Etats Unis, sur la prévention d'avoir volé la malle, a quitté la ville avec $50,000 appartenant à des citoyens qui en avaient fait leur banquier et déposaient leur argent dans son coffre.

TENTATIVE DE SUICIDE.—Lundi soir, une dame mariée, très respectable, demeurant rue Carondelet, a tenté pour la seconde fois de se suicider en prenant du laudanum. Une prompte assistance médicale a détourné le danger, cependant la situation de cette dame est encore fort précaire. Elle se croyait, dit-on, négligée de son mari qui était absent depuis 48 heures, quand elle s'est laissée aller à ce nouvel acte de désespoir.

COUPS DE FEU.—Hier matin, vers 2 heures, dans une difficulté survenue rue Casacalvo, entre des charretiers et des citoyens, des coups de feu ont été tirés et Francis Hudson a été dangereusement blessé. A. Meyer, Français, et cinq hommes de couleur ont été arrêtés comme impliqués dans cette affaire, dont nous ignorons l'origine.

APPEL.—L'avocat de ville Leovy a appelé de la décision de la cinquième Cour de district dans les affaires de mandamus de l'Etat sur la demande de Thos. P. Terrill et Ed. Pinac, où la ville est intéressée pour un montant d'environ $90,000. Il s'agit des fonds qui sont dans le trésor d'Etat.

ARRESTATION DE VOLEURS.—Pierre Bertin, ci-devant garçon de restaurant, déjà fameux par une arrestation pour accusation de vol, a été arrêté hier, avec d'autres individus tout aussi mal famés, sur la prévention d'avoir participé au vol récent si habilement exécuté au "Red, White and Blue Coffee House," d'où l'on a enlevé $2,000. Capdeville, qui a déjà été accusé d'avoir aidé avec Bertin au vol commis, il y a plus d'un an, au magasin de cigares de Fernandez & Villa, est soupçonné d'avoir trempé dans cette dernière affaire. Mais qui sait? Peut-être Capdeville vaut-il mieux que sa réputation.

CONSEIL MUNICIPAL.

ALDERMEN.—Séance, hier soir, sous la présidence de M. Markey.

La résolution autorisant le surintendant des Waterworks à faire creuser 10 puits pour l'usage des pompes, est adoptée.

Aussi, la résolution allouant $5000 à la Société agricole. MM. Brady et O'Brien, pensant que la ville n'a pas d'argent à perdre (ce qui est assez vrai) ont voté contre.

Aussi, la résolution approuvant l'achat par la ville, à l'encan de MM. Girardey & Co. de 13 lots de terre dans la rue Franklin pour $6840 25, de manière à pouvoir ouvrir cette rue.

Une pétition des travaux sur les contracteurs qui ferment la rue Lafayette, est référée.

Une résolution chargeant le comité de finance de rapporter sur les licences pour les maisons de jeu, est référée.

Sur motion, MM. Shiels, Kaiser et Pessou sont nommés membres du comité permanent des chemins de fer.

La résolution allouant à l'avocat de ville 3 p. 0/0 pour avoir toute l'assistance légale nécessaire, pourvu que cette allocation ne dépasse pas en tout $10,000 et pourvu que cette rétribution additionnelle cesse à la fin du terme de Léovy, est adoptée finalement.

Après quelques autres affaires de peu d'importance le conseil s'ajourne.

ASSISTANTS ALDERMEN.—Séance hier soir sous la présidence de Mr Kearney.

Rapport hebdomadaire du trésorier; Reçu $7,891. Déboursé $40,420. Balance en main, $190,470.

Le voyer Bergi [?] rapporte à propos de l'ouverture de la rue de Craps, que la machine de dessèchement était dérangée et qu'il faudra $6,600 pour la mettre en état de service.

Le comité de finance rapporte une ordonnance pour faciliter la conversion de la dette de la ville en bons autorisés par la Législature et allouer $5000 pour les frais de gravure des bons et coupons. Adoptée à la seconde lecture et envoyée aux Aldermen (qui ont adopté leur ordonnance).

L'ordonnance permettant à la compagnie du chemin de fer de Jackson d'étendre sa ligne jusqu'à la Levée, au pied de la rue Girod, est adoptée section par section, et le Conseil se forme en comité général. M. Fisher préside.

Une communication du général Steedman sur les inondations de la ville, et un message du maire, demandant l'impression de la dite communication sous la forme d'une brochure, sont référés.

Une communication de citoyens, requérant l'établissement de [illegible], est référée.

Une résolution pour réparer la machine de dessèchement de la rue Bienville est adoptée [illegible].

Le comité se lève et rapporte que l'ordonnance a été adoptée et recommande qu'elle soit adoptée dans son ensemble par le Conseil.

Après une vive opposition de la part de MM. Bates, Camp et Fasnacht, l'ordonnance est adoptée dans son ensemble. M. Breen donne avis qu'il en demandera la reconsidération à la prochaine séance.

Les assistants-aldermen s'ajournent.

L'ogresse de Montauban.

Voici le compte-rendu de la dernière audience de cet effrayant procès criminel:

Depuis que la cour a rendu l'arrêt qui repousse l'examen médical, l'ogresse ne rit plus. Ce n'est pas, il est vrai, le réquisitoire du ministère public, traçant vigoureusement son portrait et insistant sur la nécessité d'une expiation suprême, qui serait de nature à mettre l'ogresse en gaieté; elle ne bouge plus: pelotonnée sur elle-même, la tête enfoncée dans sa poitrine, elle semble n'être plus qu'une masse inerte et informe; elle nous rappelle dans cette attitude l'épithète que lui donnait le bas peuple avant le procès, on l'appelait en patois *Catarro*, la grosse chatte; et, vraiment, ce surnom convenait non seulement à son extérieur, mais aussi à son langage insinuant et patelin.

Sans entrer dans la délicate question de savoir si la Delpech est folle ou ne l'est pas, il est constant qu'elle a eu pendant ces débats une bien singulière attitude. Aux deux premières audiences, elle a paru déposer sa dignité et sa férocité d'*Ogresse*, pour montrer une grosse réjouie dont la poitrine était à chaque instant secouée par les soubresauts d'un rire des plus fréquents et des plus prolongés. La plupart du temps elle ne voulait pas rire seule et se tournant vers le public, elle réussissait à lui faire partager son hilarité. Si les spectateurs riaient les premiers d'une de ses réponses, elle ne manquait pas d'approuver de la tête et de rire aussi. Dans ces moments, sa figure violacée et veineuse, ses yeux à demi fermés et brillants, sa large bouche à moitié ouverte, lui donnaient l'aspect d'une *ogresse* contente de sa destinée et qui, se levant de table, où elle s'est bien repue, daigne rire avec son peuple en attendant qu'elle en dévore ses enfants.

Parfois, quand on l'interrogeait, après avoir répondu tout haut, elle continuait plus bas le développement de sa pensée et en faisait part aux gendarmes dont elle est flanquée. Car, en qualité d'*Ogresse*, elle a auprès d'elle trois gendarmes lorsque Mme Coyne n'en a qu'un.

"On dirait que la vue permanente de cet ossuaire exposé à tous les yeux, a exercé une certaine influence sur elle en lui rappelant bien des crimes: aussi plus de rires, plus de pleurs. Peut-être, dans le fond de son âme, puisqu'elle se croit sujette aux hallucinations, entend-elle les vagissements de ces pauvres créatures toutes palpitantes qu'elle s'apprêtait à écouter en leur tenant de sa main épaisse et solide le haut du corps dans une cuvette d'eau. Et qui sait, après tout, si le remords n'agite pas ce monstre? On a vu le remords descendre dans des âmes aussi infernales.

Le procureur impérial achève son réquisitoire.

"J'ai enfin accompli, dit-il en terminant, ma pénible tâche. Parvenu au terme de cette effrayante succession de crimes, je recule épouvanté devant ce tableau de la perversité humaine.

"Quel type odieux que celui de cette femme Delpech: cynique et lâche, hypocrite et cupide, type achevé de la laideur humaine qui laisse bien loin derrière elle celle qui résulte des imperfections du visage, parce qu'elle souille ce qu'il y a de plus beau dans l'homme: la conscience et le cœur, et que l'autre peut, au contraire, déterminer la sympathie ou la pitié.

"Mais quelle pitié pour cette femme qui empoisonne son propre fils! C'est la cupidité dans sa plus basse expression.

"Vous savez l'émotion qu'a causée cette affaire dans la population de Montauban. L'intérêt social est grandement engagé dans cette cause. L'utilité sociale se joint à la perversité de l'accusée, et M. Guizot le disait dans son dernier ouvrage, à ces deux conditions la peine de mort est légitime.

"Quant à la femme Coyne, qui, par son éducation, devait avoir des instincts plus élevés, c'est elle qui a ouvert pour la Delpech les voies du crime, elle a prononcé elle-même le verdict qui doit l'atteindre quand elle disait: Il y en a assez pour mériter les galères. Elle a d'ailleurs presque trempé ses mains dans le sang.

"Quant aux autres accusées, l'impunité serait un encouragement à la dissolution des mœurs; le jury rapportera un verdict de préservation sociale; sa décision raffermira les mœurs défaillantes contre le cynisme du vice: il faut qu'aucune des accusées ne sorte acquittée de cette enceinte, il faut pour l'une d'elles l'expiation suprême."

Les plaidoiries des défenseurs ont occupé deux audiences.

La première défense a été celle de Me. Vigier bâtonnier du barreau de Montauban. Ce jeune avocat était fort ému; il comprenait la difficulté de sa tâche, il a essayé de faire naître des doutes sur la question de responsabilité morale. Jamais, dit-il, dans les entretiens de la prison, je n'ai pu tirer de la femme Delpech de réponse raisonnable. Elle n'a pas conscience du péril qui la menace, pas plus qu'elle n'a eu conscience des crimes qu'elle a commis. "Craignez, a-t-il dit en terminant, craignez qu'en la condamnant à l'échafaud, cette malheureuse n'éclate de rire! Vous protesterez par votre verdict contre cette terrible peine que repoussent aujourd'hui toutes les nations civilisées, dont l'Espagne régénérée ne veut plus, et dont il est temps que la France ne veuille plus." (Pendant cette plaidoirie, la femme Delpech est restée immobile, la figure cachée. Elle ne rit plus.)

Me Detours, ancien représentant du peuple, prend alors la parole dans l'intérêt d'Eulalie Laroque.

Me. Detours est un vétéran du barreau et de la démocratie de Toulouse, malgré ses 70 ans, on retrouve en lui toute la verve et l'originalité languedocienne. Il défend les deux plus jolies filles de la bande. L'une d'elles, Pauline Durant, est dans un état de grossesse avancée.

"J'aurais mauvaise grâce, dit Me. Detours en désignant l'une de ses clientes, à soutenir qu'elle a toujours été sage. (Sourires.) Mais que voulez-vous? elle a aimé. (Nouveaux sourires.) Oh! je sais bien qu'il y a des censeurs impitoyables qui ne comprennent aucune faiblesse; je n'aime pas ces censeurs impitoyables; ils ne m'inspirent ni estime ni confiance, et je vous déclare que si on les enfermait dans une chambre avec des filles que je défends, eh bien, je ne voudrais pas regarder par le trou de la serrure. (Hilarité; la Delpech, qui ne rit plus guère, y prend part cependant.)

Geste d'improbation de la part du président.

Me. Detours.—Que voulez-vous, M. le président, c'est mon opinion personnelle sur les censeurs.

Défendant spécialement Pauline Duran, qui est accusée d'être allée demander à la Delpech un service criminel:

"Eh bien, oui, elle est allée chez la Delpech, comme on dit aujourd'hui, mais elle ne faisait que suivre l'exemple que lui donnaient de belles dames fort élégantes qui disaient: "madame Delpech" gros comme le bras et qui, la rencontrant, se seraient bien gardées de ne pas la saluer. Eh bien, vous voulez que celle-ci soit condamnée quand tant d'autres ont échappé! Et ce serait pour venger,—car c'est votre mot à vous qui défendez la société, ce serait pour venger ces malheureux enfants dont les restes sont devant nous, que vous voudriez envoyer cette fille et l'enfant qu'elle porte en prison: au lieu de nouvelles victimes, vous en voulez avoir dix."

Il me reste, ajoute Me Detours, à défendre Pauline Durant, mais je demande quelques instants de repos.

M. le président.—C'est que notre temps est précieux, Me Detours; ne pourriez-vous pas continuer?

Me Detours.—Vous me faites beaucoup d'honneur, monsieur le président, mais vous oubliez que j'ai 70 ans.

M. le président.—Je l'avais oublié en vous écoutant.

Me Detours continue sa plaidoirie. On entend ensuite les autres défenseurs.

VERDICT—ARRET.

Pour ne pas livrer trop longtemps les accusées à la curiosité publique, on ne les fait entrer que deux ou trois minutes avant la reprise de l'audience.

Plus abattues que jamais, les accusées arrivent lentement à leur place, la tête baissée, le visage toujours couvert de leur foulard. La femme Delpech elle-même semble atteinte par les cruelles émotions que ces débats ont dû faire éprouver à ces malheureuses. Cependant elle semble vouloir revenir un moment à son ancienne habitude de se livrer à l'hilarité. Elle rit pendant quelques secondes, mais pour reprendre son sérieux aussitôt après. Toutefois, en se rendant le matin à l'audience, elle se permit une plaisanterie. Au nombre des personnes qui se trouvaient sur son passage était le général commandant le département: l'ogresse le regarde, se met à rire, et lui jetant un sou: Tiens, lui dit-elle en patois, voilà pour ta peine!

Le public debout est encore fort nombreux à cette audience; il fait un vacarme épouvantable et, dès que les accusées ont paru, ce public s'est mis à pousser des acclamations bruyantes, comme la foule du dehors qui vient d'assister à la sortie de la prison.

A dix heures un quart, la cour reprend ses sièges, et l'audience est ouverte.

En ce moment, l'*Ogresse* rit. Elle porte ses regards vers les fenêtres élevées de la salle, où des spectateurs ont trouvé le moyen de se placer.

L'*Ogresse* ôte ses lunettes, et, après les avoir soigneusement nettoyées avec son mouchoir, les met dans la profondeur de sa poche.

Le président fait le résumé des débats.

Il a surtout insisté sur les questions relatives à la femme Delpech, et a invité MM. les jurés à ne prendre conseil que de leur conscience, sans s'en rapporter à des théories plus ou moins dangereuses comme celle-ci: "Vous ne prendriez pas surtout pour un signe de folie un rire monotone."

Pendant ce résumé, la Delpech s'est à plusieurs reprises abandonnée à ce rire qui fait douter de sa raison. On dirait cependant qu'elle cherche à étouffer ce rire derrière son mouchoir.

Les jurés avaient à répondre à cinquante-sept questions.

Leur délibération n'a pas duré moins de trois heures.

La femme Boyer a seule été déclarée non coupable.

La femme Delpech obtient des circonstances atténuantes.

La femme Coyne ne les a pas obtenues, mais à son égard, le jury a répondu affirmativement que sur les chefs d'avortement.

En conséquence, la femme Boyer a été acquittée et mise immédiatement en liberté.

La femme Delpech a été condamnée aux travaux forcés à perpétuité.

Un instant, elle a cru qu'on la condamnait à mort, le président ayant lu l'article qui prononce cette peine; elle a manifesté alors une sorte de tressaillement qui n'avait rien de commun avec le rire.

La femme Coyne a été condamnée à dix ans de travaux forcés.

Quant aux autres accusées, elles ont été condamnées:

La femme Barrière, fille de la Delpech, à deux années d'emprisonnement;

La femme Vera (sœur de la Delpech), à quatre ans de prison;

Eulalie Larroque a été condamnée à deux ans, et Pauline Durant, à trois ans de prison.

La femme Plantade, à un an.

Pendant que ces dernières éclatent en sanglots, la Delpech se met à rire. En quittant l'audience, elle est calme.

TEMPÉRATURE—30 Mars 1869.

THERMOMÈTRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN. No 111, rue du Canal.

6 heures	A. M.	62 degrés.
12 "	A. M.	71 "
3 "	P. M.	76 "
6 "	P. M.	75 "

PAR LE TÉLÉGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Nouvelles de Washington.

Washington, 30—CHAMBRE.—Le bill autorisant des pièces de Nickel de un, trois et cinq cents a passé.

Le bill sur la tenure des places est revenu du Sénat avec la demande d'un comité de conférence. Une motion de concourir à l'amendement du Sénat est perdue par 106 contre 60.

Finalement un comité de conférence est nommé, et Butler, Bingham et Washburne du Wisconsin sont nommés pour en faire partie.

La résolution pour s'ajourner le 6 avril est adoptée.

Le comité d'élection rapporte que Reed, du 3ème District congressionnel de la Caroline du Sud, ne peut prêter le serment d'épreuve. La minorité a rapporté un bill réhabilitant Reed. Référé au comité de reconstruction.

Un pont sur l'Ohio, à Paducah, est autorisé à la condition de laisser libre, d'une culée à l'autre, un espace d'eau de 400 pieds.

Sénat—Une tentative vaine a été faite pour passer le bill de la chambre accordant le droit de passage au chemin de Memphis à El Paso.

Washington, 30—Grant est remis.

Tous les membres du cabinet assistaient au conseil d'aujourd'hui. La seule nomination faite aujourd'hui est celle de C. S. Hamilton, marshal pour le Wisconsin.

L'état de la dette accusera une légère diminution causée par les gros payements faits pour les pensions.

Le comité de reconstruction a voté à 7 contre 4 pour rapporter le bill de la Georgie de Butler.

Washington, 30—Le Sénat après une séance prolongée a passé le bill de circulation.

Quinze Texiens ont été reçus par le comité de reconstruction.

Le gouverneur Hamilton a favorisé la soumission au vote. Un colloque a eu lieu sur les réhabilitations. Il paraît que la clause d'exclusion électorale a été prise dans la Constitution de la Caroline du Sud.

Whittemore, de cet Etat, membre du comité, a dit qu'il n'y avait aucun citoyen de la Caroline du Sud maintenant qui fût privé du droit de vote.—Une autre audience aura lieu jeudi.

Un vote préliminaire dans le comité d'élection, indique une disposition à permettre à Sheldon de siéger pendant la contestation.

Nouvelles Diverses.

Richmond, 30—Dans l'affaire du gouverneur Wells, juge Bond et autres, accusés d'avoir enlevé des lettres de la malle, la Cour des Etats-Unis a déchargé, aujourd'hui, toutes les parties.

Marchés Européens.

Liverpool, 30, au soir.—Coton actif. Vendu, aujourd'hui, 20,000 balles, uplands 12 3/8 Orléans 12 5/8.

Londres, 30, au soir—Sucre calme.

Marchés Américains.

New-York, 30—Coton en hausse de 1/4 et actif. Vendu aujourd'hui 600 balles. Mid. 29 à 29 1/4. Fret plus ferme. [illegible] Nlle-Orléans 81.

New York, 30—Sucre calme. Muscovado 13 à 14 1/4. Mélasse inactive. Orléans 75 à 76.

New York, 30—Fonds du gouvernement, fermes à la clôture. 5-20, 118. Or 131 3/4. Actions généralement lourdes.

Mobile, 30—Coton ferme avec une demande générale et active. Vendu, aujourd'hui, 3100 balles. Bas mid. 27 1/4 à 27 1/2. Reçu 374. Exporté 860.

Savannah, 30—Coton ferme et en bonne demande. Vendu 100 balles. Midd. 28 1/4 à 28 1/2. Reçu 1290. Exporté 657.

Charleston, 30—Coton actif. Prix en hausse de 1/4. Vendu 1500 balles. Midd. 28. Reçu 529. Exporté pour le cabotage 185.

Cincinnati, 30—Farine et grains sans changement. Whiskey 91. Porc 31. Graisse 18. Graisses sans changement.

Chicago, 30—Farine superfine 5. Maïs 54. Sucre 11 à 16. Mélasse 1 00 à 1 05. Porc 30. Jambons 15.

Louisville, 30—Vendu 350 boucauts de tabac de 6 à 12. Farine 5.50. Maïs 65. Porc 31. Whiskey 92.

St Louis, 30—Farine 5. Maïs 67. Whiskey 88 1/2. Graisse 18.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 30, 6 h P. M.—Arrivé: le steamer Don, de New York. Partie: la barque Fratelli. Sur la barre: le steamer Isabella venant ici; les navires Avalanche et Labrador, expédiés pour la mer.

Passe à Loutre, 30—Arrivé: le steamer Mexico, à court de charbon. Après avoir pris du charbon ici, il ira en ville. Le navire Imperial est encore à l'ancre en dehors attendant des ordres.

Nouvelles des rivières.

Vicksburg, 30—Descendant: le Westmoreland, Pauline Carroll et Belle Lee, à 6 P. M.

St Louis, 30—Le fleuve monte d'une manière continue.

Louisville, 30—La rivière monte avec 11 pieds d'eau dans le canal.

Memphis, 30—Temps clair et agréable. Le fleuve monte.

Montant, le Great Republic; descendant, le Magenta.

Coton actif, mid. 28 à 28 1/4. Reçu 125 balles. Exporté 2034.

(Dépêches d'hier soir.)

Memphis, 30—Une dépêche de Little Rock dit que le chapitre du nouveau digeste qui requiert le payement d'une amende de $1,000 dans les comtés où un meurtre est commis a passé.

Le Thompson Dean part cette après-midi.

Cairo, 30—Descendant, le Magenta. Montant, le Norman.

Paris, 30—Les officiers et soldats absents par congé ont reçu ordre de rejoindre leurs régiments vers le 1er avril.

Havane, 29—Baez, de St-Domingo, empêche les organisations, en aide à la rébellion cubaine.

Dans l'échange de coups de fusils entre les patrouilles et les Cubains à Cardenas, deux Cubains ont été tués, plusieurs blessés et six capturés.

St-Louis, 30—Un incendie de bateaux à vapeur, qui étaient amarrés au quai, entraîne une perte d'un million et quart.

Liverpool, 30, après-midi—Coton actif; middling 12 1/4; Orléans 12 1/2 à 12 5/8. Amélioration dans les tissus et filés de Manchester.

New-York, 30, midi—Or 131 5/8. Coton 29.

Une Trombe aux Attakapas.

Nous recevons la lettre suivante, qui donne de tristes détails sur les ravages causés par une trombe en Louisiane:

Paroisse Vermillion, 25 mars 1869.

Messieurs les Editeurs,

Notre paroisse vient d'être éprouvée par une de ces calamités qui laissent après elles de longues traces de désolation et de deuil. Voici jusqu'à présent les détails que j'ai pu recueillir sur le terrible ouragan qui vient de porter ses ravages au milieu de nos populations agricoles.

Dès le 23 au soir, le vent soufflait avec une intensité telle, que déjà l'inquiétude commençait à s'emparer des nombreux habitants dont les maisons sont disséminées au milieu des vastes prairies attakapiennes qui font partie de la paroisse Vermillion. Le ciel était tout en feu, des éclairs sans nombre sillonnaient les nues dans tous les sens; puis, à peu près au coucher de la lune, le vent sembla mollir légèrement, et enfin se calmer. La journée du 24 paraissait donc devoir se bien passer, quand vers huit heures du matin, les éclairs recommencèrent de nouveau, suivis d'un sourd roulement de tonnerre. Au fur et à mesure que le soleil prenait de la force, le temps s'assombrissait davantage, les coups de tonnerre se succédaient avec plus de rapidité, et le vent soufflait avec plus d'impétuosité; l'atmosphère était lourde et chargée d'électricité. Jusqu'à dix heures environ, le temps se maintint dans ces mêmes conditions, mais alors le vent qui jusque là avait soufflé du sud, tourna au sud sud-est et redoubla de vigueur, le danger pour les maisons devenait donc imminent, la foudre grondait toujours à intervalles réguliers, et les éclairs semblaient n'avoir point d'interruption. Vers midi le ciel devint complètement noir, et à peine avait-on eu le temps de s'en apercevoir, que deux effroyables colonnes de vent, l'une partant du sud et l'autre du sud-ouest, balayaient sur leur route tout ce qui pouvait faire obstacle à leur passage; les maisons tombaient comme des châteaux de cartes, les arbres se tordaient et les animaux avaient peine à se tenir debout.

A cinq cents pas à peine de ma résidence, les deux colonnes se rencontraient, et venaient frapper en même temps la maison de M. Thomas Hébert. Raconter les effets produits par cette rencontre, est chose impossible; de la maison rien n'est resté debout, la toiture, les côtés, les poteaux, les planchers, les portes, le mobilier, tout a été emporté à des distances incalculables, et cela dans deux directions parfaitement distinctes, indiquant que chaque colonne emportait avec elle sa part de débris.

Par un hasard providentiel M. T. Hébert et sa famille, qui se trouvaient dans leur maison, n'ont éprouvé que de légères contusions, mais la perte matérielle est considérable pour eux.

Sur les bords du bayou Tigre une maison à M. Simonnet Leblanc a été complètement écrasée, M. Pierre Guilbeault qui l'habitait a eu une cuisse brisée et déboîtée, sa femme est horriblement contusionnée à la tête et sur différentes parties du corps, leur mobilier, leur linge, l'argent, tout a disparu et il a été impossible de rien retrouver. Il est à supposer que tout a été englouti dans le bayou ou emporté au loin par le vent. Un wagon et une charrette à M. S. Leblanc sont également introuvables, la sucrerie de ce dernier est en partie emportée, en outre la cuisine est tombée, la maison de M. Octave Brault est brisée au point de ne pouvoir plus en utiliser les débris.

Mais je n'en finirais pas s'il me fallait entrer dans tous les détails des pertes et des dégâts dont j'ai pu me rendre compte jusqu'à ce moment, tout ce que je puis vous dire, c'est que jusqu'à présent je connais douze maisons qui ont été jetées à terre, dont trois complètement écrasées, sans parler des moulins à maïs et des granges qui ont été plus ou moins avariés.

Au milieu de tous ces malheurs, la providence cependant a protégé nos habitants, car à part l'accident de M. P. Guilbeault, je n'ai point entendu dire qu'il y ait eu de malheurs à déplorer.

Mais combien de familles se trouveraient aujourd'hui sans asile, sans cette gracieuse hospitalité qu'on ne rencontre qu'aux Attakapas; c'est au point que ceux dont les maisons sont restées debout se disputent l'honneur de donner asile aux victimes de la journée du 24. Bien plus, les hommes parlent déjà de reconstruire de nouvelles maisons à ceux qui n'en ont plus, chacun apportant sa part de bois et son talent de charpentier. Les femmes ne restent pas en arrière et veulent remplacer le linge et les effets perdus dans cette affreuse catastrophe.

A l'heure où je vous écris ces lignes je n'ai les détails que d'une très petite circonscription, mais à en juger par la force qu'avait le vent, il est à craindre qu'il n'y ait eu ailleurs de graves et nombreux désastres. Si quelqu'autres nouvelles me parviennent je m'empresserai de vous en donner connaissance.

Recevez, messieurs les éditeurs, etc.

L. R.

TERRIBLE OURAGAN EN FRANCE.—Il y a eu dans la première semaine de mars, en France, une bourrasque qui a occasionné des dégâts sur plusieurs points du littoral. Nous lisons à ce sujet dans la *Patrie*:

Le mois de mars a fait son apparition avec son cortège de giboulées, de pluies, de bourrasques et de rares rayons de soleil. Hier soir, après minuit, une véritable tempête s'est déchaînée sur Paris et ses environs, et a duré toute la nuit. Le vent a soufflé avec une violence rare, et il s'est manifesté ce matin un abaissement sensible dans la température.

Au Hâvre et à Rouen, le temps est aussi détestable. Dimanche soir, dans cette dernière ville, le tonnerre grondait et les éclairs sillonnaient la nue, comme en plein été.

Au Havre, la violence des vagues a occasionné, sur la plage du Perrey et dans la plaine de l'Eure, des dégâts que l'on évalue à près de 70,000 *francs*. Le coup de vent qui a ainsi abattu sur le Havre coïncidait avec une des plus fortes marées de l'année.

La Seine a ses eaux gonflées et agitées, la pluie n'a pas cessé de tomber toute la matinée à Paris.

On annonce qu'à la suite de la bourrasque qui vient d'avoir lieu, le pont de Cabasse a subi de très graves avaries.

Le tiers de l'une des colonnes du pont suspendu s'est rompu, et le tablier du pont a été atteint.

—Mme la duchesse de Bauffremont a demandé au Souverain Pontife la permission d'entrer en religion et de prononcer des vœux.

ANCIEN ET EFFICACE.

PLUS DE TRENTE ANS DEVANT LE PUBLIC.

LES CÉLÈBRES PILULES DU Dr C. McLANE. POUR LA MALADIE DE FOIE.

La plus grande découverte médicale du siècle.

Des millions de malades en chantent les louanges.

Toutes les familles et chacun devraient en avoir.

SOUFFREZ-VOUS MAINTENANT?

Avez-vous mal de tête ou une douleur au dos?
Avez-vous la constipation?
Avez-vous des aigreurs?
Avez-vous une mauvaise haleine?
Avez-vous les mains et les pieds froids?
Avez-vous la fièvre ou frisson?
Avez-vous des palpitations de cœur?

SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr McLANE.

Avez-vous une interruption des menstrues?
Avez-vous des vomissements?
Avez-vous des irrégularités ou des faiblesses?
Avez-vous des éblouissements?
Avez-vous une peau jaune ou décolorée?

SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr McLANE.

Avez-vous des coliques ou la diarrhée?
Avez-vous un estomac gonflé ou relâché?
Avez-vous un esprit sombre ou un manque d'appétit?
Avez-vous des symptômes [illegible] quelconques?

SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr McLANE.

Ecoutez l'avertissement. Les délais sont dangereux.

Ce conseil vaut son pesant d'or pour les malades. N'oubliez pas que des PILULES DU Dr McLANE POUR LA MALADIE DE FOIE, il n'y a de véritables que celles qui portent la signature de FLEMING BROTHERS.

On les vend dans le monde entier.

Décédé hier, à six heures et demie du soir, FRANK BONNI, âgé de cinquante six ans, natif de l'Ile de Malte. Tous les amis et connaissances de la famille du défunt sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui à quatre heures précises de l'après midi. Maison mortuaire rue de Chartres, 223, entre Dumaine et St Philippe. De la part de sa veuve.

OR, ARGENT, Billets de Ville et d'Etat, Bons de Ville, etc., AU BUREAU DE CHANGE DE J. BRETTE, 6.........RUE ST CHARLES.........6 PRÈS CANAL.

On paie aussi d'avance aux Professeurs des Ecoles Publiques LES SALAIRES D'Avril et de Mai.

Ouvert de 7 heures du matin à 9 heures du soir. 31fev—2e PP

O. D. Ch. D. L. L. Camp. No 1. (F. & C.) Se réunira, jeudi à 7½ P. M. Par ordre du C. M. P. Brindars. ALP. RENFY, Secrétaire. 31 mars—1

"Louisiana Ice Manufacturing Company."

Nouvelle-Orléans, le 31 mars 1869.

Les actionnaires de cette compagnie sont prévenus qu'une assemblée générale aura lieu JEUDI, 1er avril 1869 à 6 1/2 heures P. M., au bureau de la compagnie, No 26, rue Perdido.

La ponctualité la plus stricte est requise. D. FOCHPLU, Secrétaire. 31mars—1t

Association de Prêts sur dépôts.

Les personnes qui ont souscrit au fond de cette Association et qui n'ont pas versé leur VINGT POUR CENT conformément à l'acte d'incorporation, sont, par le présent, notifiées que [illegible] ne seront plus considérés comme actionnaires.

JOHN H. WILSON, Président pro tem. J. W. HILLMAN, Caissier pro tem. Nlle-Orléans, 31 mars 1869. 31 mar—

Coupeur.

On demande un BON COUPEUR chez M. Joseph Lebano, 265, Vieille Levée.

Il est inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. 31mars—3

$15 de Récompense. CHIEN PERDU.

Un jeune CHIEN jaune et blanc, âgé de 3 mois, ayant le petit bout de la queue coupé, répondant au nom de Mador. Une récompense de $15 sera donnée à quiconque le ramènera au No. 241, rue Dumaine. 31 mars—3

LOGE GRILLÉE.

LOGE GRILLÉE No 63, à céder pour le reste de la saison, cinq fois la semaine. S'adresser au No. 35 rue Bienville, au 1er. 30mars—6t

Entrepôt de Tapis et de Toile cirée. ELKIN & CO, 168.........CANAL.........168 (Vis-à-vis Christ Church.)

Reçoivent des NATTES nouvelles de qualité supérieure—BLANCHES, à CARREAUX rouges et à DESSINS NOUVEAUX.

TOILES Cirées, pour planchers, de 1 à 24 pieds de large; NATTES Manille et Cocos; STORES variés; CORNICHES, RIDEAUX, CRIN, CORDONS, GLANDS, &c., &c. 31 mars—6m

DEMANDE.

On demande sur une habitation de la Rivière Rouge 2 tonneliers, 1 forgeron et un charpentier. Les gages leur seront payés régulièrement. Les emplois seront permanents. S'adresser immédiatement à LABUSQUIÈRE, DUPLEIX & CO. No 35 de la rue Peters. 30 mars—3t

REÇU.

PAR la barque Bon Fils, de Bordeaux, 50 caisses véritable fromage de Gruyère, 2 [illegible] champignons secs. A vendre par LABUSQUIÈRE, DUPLEIX & CO. No 35 de la rue Peters. 30 mars—2

BISMARK

Ce fameux établissement dont la vogue ne cesse de s'accroître, est fréquenté tous les soirs par les amateurs de BONNE BIÈRE, DE JEUX D'ÉCHECS, DE CARTES, DE DOMINOS, ETC. Concert tous les soirs. Restaurant à la carte. 30mars—1an. Mar. J. D

M. ULRICH, FABRICANT DE MALLES, Nos 23 & 25, rue Conti, Entre les rues Chartres et Vieille Levée.

Il vend les Malles et les Valises aux prix de fabrique et fait les Malles sur commande. Il répare les Malles. 24 mars—3m

JOS. BRANDNER, MARCHAND TAILLEUR, 30.........BOURBON.........30. Entre Douane et Bienville. Autrefois, rue de Chartres No 34. 28 fév—1an—2f p—dim.mer.jeu

A VENDRE.

140 caisses de CHAPEAUX PAILLE de tous genres pour hommes, cadets et enfants, à très BAS PRIX, soit par caisse, soit par douzaine, chez J. J. ALBERT, 60, rue de la Douane. 18mars—1an.28

Café des Pyrénées, TENU PAR D. BOUSSE, 44.........Rue St-Louis.........44. Encoignure Passage de la Bourse.

Bon café et liqueurs de premier choix, chambres confortables recommandées aux étrangers. Prix modérés. 16 fév—6m

LE DERNIER PERFECTIONNEMENT.

LE FOURNEAU CHARTER OAK DE CUISINE.

LE SEUL FOURNEAU QUI AIT LA BOUILLOIRE AUTOMATE A LINGE.

UNE INVENTION VRAIMENT ECONOMIQUE.

Cent Gallons D'EAU DE SAVON traversent le Linge toutes les heures.

LAVAGE PARFAIT DE TOUTES LES ETOFFES.

Depuis les Dentelles les plus fines jusqu'aux Couvertures de Lit.

SANS FROTTEMENT.

Elle n'use pas le Linge.
Elle n'enlève ni ne casse les Boutons.
Elle économise cent pour cent de Combustible.
Elle économise le Temps et le Travail.

Cette BOUILLOIRE fait partie des accessoires du fameux FOURNEAU "CHARTER OAK" DE CUISINE qui fait le Fourneau le plus complet et rend ENTIÈREMENT INUTILE la PLANCHE et la MACHINE A SAVON.

Chacun devrait venir voir fonctionner la BOUILLOIRE AUTOMATE.

RICE BROS & CO., Nos 89 et 91 de la rue du Camp, et [illegible] de la rue des Magasins, Marchands de Quincaillerie, Clous et Coutellerie et Grands Agents pour la vente du fameux Fourneau "Charter Oak" de cuisine. 27 mars—31

PRINTEMPS DE 1869.

Vêtements à des conditions avantageuses, CHEZ

LEON GODCHAUX,

81 et 83.....RUE DU CANAL.....81 et 83 —ET— 213, 215 & 217 rue Vieille-Levée—213, 215 & 217

Le plus beau stock de Vêtements confectionnés qu'on puisse trouver.

Employant [illegible] plus de 300 ouvriers pour la confection des Vêtements, je possède un IMMENSE AVANTAGE sur les autres maisons et je puis faire à mes amis et au public en général des conditions extraordinairement avantageuses.

Des coupeurs de première classe sont également attachés à ma fabrique, et les personnes qui désirent des vêtements sur mesure en trouveront [illegible] sous le triple rapport de l'élégance, de la solidité du travail et de la modicité des prix.

J'ai aussi en magasin un grand assortiment de DRAPS et CASIMIRS [illegible].

LEON GODCHAUX, 81 & 83 rue du Canal, 213, 215 & 217 rue Vieille-Levée.

☞ J'appelle tout aussi l'attention des mères de famille sur mon charmant assortiment de VÊTEMENTS [illegible]. 19mars—1an Vst

La Société de Prêts et de Garanties

[illegible]

JOS. H. WILSON, Président par intérim. 1e mars—1an

Le Nouvel EL DORADO, 59.....RUE ST-CHARLES.....59

La première maison de jeu ouverte [illegible].

On y joue tous les jeux de banque.

Interdiction aux mineurs et aux personnes ivres de jouer.

On prie les personnes opposées au jeu de ne pas visiter la maison.

LE NOUVEL EL DORADO, 59 Rue St-Charles. 29 mars—1m

THE POLKA, 66.....RUE ST-CHARLES.....66

Maison de Jeu, ouverte selon la loi.

Les MINEURS n'y sont pas admis.

La BUVETTE est pourvue des meilleures liqueurs.

Un excellent ORCHESTRE est engagé par la maison.

Un AGENT DE POLICE SPÉCIAL maintient l'ordre. 29mars—1m

S. B. CHURCHILL & BRO, Successeurs de TAYLOR & CHURCHILL, No 41 de la rue des Magasins, En face de l'Hôtel St James, établis en 1832.

[illegible]

S. B. CHURCHILL & BRO. No 41 de la rue des Magasins, en face de l'Hôtel St James. 28mars—6f

RÉOUVERTURE Du Lake Park House et Restaurant de N. MILLER, au Lac, à l'extrémité du Nouveau Canal.

LA RÉOUVERTURE de cet établissement a eu lieu pour la saison. Des améliorations importantes y ont été faites depuis l'année dernière.

Les amateurs y trouveront les meilleurs vins, liqueurs et autres rafraîchissements, ainsi que les mets les plus fins.

De belles chambres pour repas et mariages y sont attachées.

N. MILLER, Lake Park House. 30mar—6m

Compagnie d'Assurance "Germania" No. 124 RUE COMMUNE. Nouvelle-Orléans, 27 Mars 1869.

AVIS est donné qu'une ÉLECTION de vingt quatre directeurs aura lieu au bureau de cette Compagnie LUNDI le 12 Avril, de 10 heures a. m. à 1 heure p. m.

EMILE MAIER, Secrétaire. 28mars—2t au 12avr.

Nouvelle-Orléans, 27 mars 1869.

Banque Nationale Germania —DERNIÈREMENT— Banque Nationale de la Cité de la Nouvelle-Orléans. 50 RUE DU CAMP.

CONFORMÉMENT à une loi du Congrès approuvée le 1er mars 1869, le nom de cette Banque a été changé de celui de "CITY NATIONAL" en celui de "GERMANIA BANK of NEW-ORLEANS."

A une réunion du Conseil des Directeurs, tenue ce jour, M. Fred Del Bondio a été unanimement élu président en remplacement de M. C. T. Buddecke, démissionnaire.

M. Jules Cassard a été élu vice-président, et M. Charles Bendix, caissier.

CHARLES BENDIX, Caissier. 28 mars 6f

AVIS.

LE Catalogue de la GRANDE BIBLIOTHÈQUE de M. E. Briggs n'étant pas encore achevé, la vente est renvoyée à Mercredi 31 Mars. MONTGOMERY BROS. & CO., encanteurs. 29mars—3

EAU FRAICHE DES SOURCES DE BLADON.

NOUS avons été nommés SEULS AGENTS de JAS. CONNOR & CO., de Bladon Springs, Choctaw County, (Alabama) pour la vente de cette Eau Célèbre. Nous en avons en baril et nous en recevons constamment. ISAACSON, SEIXAS & CO., Marchands de Groceries en gros, [illegible] Rue de la Commune.

J. A. SHELDON. C. W. GOULD. SHELDON & GOULD, PHOTOGRAPHES, 151.....RUE DU CANAL.....151. Au dessus du magasin de Lion & Pinard. Notre travail n'a pas de supérieur au Sud. 3mars—1m

Vélocipèdes ------ Vélocipèdes. A des prix raisonnables.

Nous en [illegible]. E. MARSH DENMAN & CO. Au coin des rues Carondelet et Gravier. 30mars—3t

A Louer.

Des appartements garnis ou vides au Premier et au rez-de-chaussée du No 174, rue de la Douane près Bourgogne. S'adresser sur les lieux. 8mars—3PP

A LOUER.

A bon marché, une Maison basse, située rue Kerlerec, entre Claiborne et Derbigny. Possession immédiate.

S'adresser au coin des rues Esplanade et Derbigny. Troisième District.

Association de la Foire Agricole et Industrielle de la Louisiane.

—COMPOSITIONS LITTÉRAIRES—

LES professeurs des Ecoles publiques et particulières sont respectueusement informés que Six Médailles d'Or seront attribuées à des Compositions [illegible]. Par ordre de l'Association. ALEX DIMITRY, ROBT. M. LUSHER, WM O ROGERS. 24 mars—PP

Perdu ou Volé

Le samedi 27 mars, entre sept et huit heures du soir [illegible]. 31mars—3t

VINS ET LIQUEURS.

Le stock suivant de vins et de liqueurs de choix est offert en vente, en quantité au gré des acheteurs et à des prix modérés:

COGNAC [illegible]

UN bel assortiment de WHISKIES [illegible]

VIN rouge [illegible]

JOSEPH SANTINI, No [illegible] de la rue Carondelet.

Je prends plaisir à recommander à mes amis et au public en général le major W. Hy [illegible] qui s'occupera de la vente en gros. J. SANTINI. 2 mars—1m

Magasin de Cigares "Intimidad."

REÇU récemment [illegible] Partagas, Perfeccion, Cinta de Oro [illegible]. JOSEPH SANTINI. 7 mars—1m

Pâté Grasse, Cornichons, Sauces.

100 boîtes FROMAGES Parmesan [illegible]

Compagnie du Chemin de Fer du Sud-Est

LES actionnaires de cette Compagnie [illegible]. Par ordre de la Direction. H. CASTARÈDE. 7 mars—1m

Demande de Couturières.

ON demande immédiatement de bonnes couturières en robes. S'adresser chez Mme SOPHIE [illegible].

En débarquement des navires "Nouveau Mexique" et "Williams," DE BORDEAUX.

500 barriques VIN ROUGE, Castelmoron W.K. A vendre par BLANCHIN & GIRAUD. 31 mars 7f

CHARPENTIER.

UN charpentier [illegible]

HABILLEMENTS D'ENFANTS ET ARTICLES DE TOILETTE POUR HOMMES. B. T. WALSHE, 110 rue du Canal, NOUVELLE-ORLEANS. 20 mars—1m

La Compagnie du chemin de fer Pontchartrain

EST prête à recevoir [illegible]. GEORGE PANDELY.

MEDICAMENTS. VERMIFUGE DE B. A. FAHNESTOCK.

Le Ver Solitaire est un des ennemis les plus cruels et les plus acharnés de l'homme; sa présence est accompagnée des symptômes les plus douloureux: [illegible]

F. F. DUCONGÉ, Agent.

TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU. [illegible] E. GAUDOZ, Pharmacien de l'école de Paris.

Guérison des Hernies par l'usage des Bandages herniaires, patentés du Dr Ferriss.

Le Bandage le plus [illegible] D'une construction entièrement nouvelle. [illegible]

DR. T. ST. C. FERRISS. Cabinet—No 8 de la rue St. Charles, au premier.

Salsepareille d'Ayer, POUR PURIFIER LE SANG.

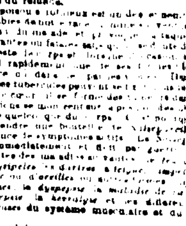

[illegible]

Elle est préparée par le Dr. J. C. AYER & Co., Chimistes, Lowell, Etat du Massachusetts, Et se vend partout. MM. F. J. HART & Co., WHEELOCK, FINLAY & Co.

R. CONDON, Entrepreneur de Pompes Funèbres. No 243, rue des Magasins, coin Delord, et No 291, rue de Chartres, coin Champs-Elysées.

A constamment un grand assortiment de CERCUEILS métalliques, CERCUEILS en bois de rose, acajou, noyer noir et en bois ordinaire. Il se charge de l'embaumement, de l'exhumation, de l'expédition des corps et loue des voitures. 5juillet—1an

Foire de l'Etat de la Louisiane.

LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DE LA LOUISIANE

Donnera sa Troisième Grande Foire, sur les FAIR GROUNDS, à la Nouvelle-Orléans. Elle commencera le MARDI, 6 AVRIL. ET CONTINUERA HUIT JOURS.

Les Exposants de toutes les parties des Etats-Unis sont priés de faire leurs entrées de suite, aux Bureaux de la Société au Mechanics Institute, où les livres sont ouverts à cet effet.

Les catalogues des Primes émis par la Société contiennent les règlements de la Foire, les noms des chemins de fer, steamers et bateaux à vapeur qui ont généreusement offert de transporter, à moitié des prix ordinaires, les Exposants et leurs articles.

PREMIER JOUR MARDI 6 AVRIL 1869.

Les cérémonies commenceront à midi par un Salut National.

Puis le Rev. B. M. Palmer fera une Prière.

Après quoi l'Honorable Alexander Walker prononcera un discours.

Tous les Départements, renfermant les machines, [illegible] et les objets utiles ainsi que les objets d'art seront ouverts à la visite tous les jours, depuis l'ouverture jusqu'à la clôture de la Foire.

Exposition dans l'arène, tous les jours, de midi à 2 heures.

Les courses commenceront à 3 heures et demie.

Course.....Prime $750

Au premier cheval.........$600
Au second cheval.........150

[illegible]

MERCREDI, 7 AVRIL.

Course sur le track à 3 heures et demie de l'après-midi.

Premièrement—Même Entrée. [illegible]

Secondement—Course de Vélocipèdes. [illegible]

JEUDI 8 AVRIL.

A midi—Grand Spectacle de vélocipèdes dans l'arène. [illegible]

PREMIÈRE COURSE, AU CLOCHER—[illegible]

SECONDE COURSE—[illegible]

VENDREDI, 9 AVRIL. Course au Trot. [illegible]

SAMEDI 10 AVRIL. Grand Tournoi. [illegible]

DIMANCHE 11 AVRIL. PRIX SPÉCIAL. Donné par la Compagnie de Loterie de la Louisiane. [illegible]

LUNDI ET MARDI 12 ET 13 AVRIL. [illegible]

ASCENSION DE BALLON TOUS LES JOURS.

L. HOMES, secrétaire.

Cols en Papier

UNE AGENCE DE COLS EN PAPIER a été établie [illegible]

PRIX DE FABRIQUE. No 7, Rue St Charles, Nouvelle-Orléans. [illegible] NŒUDS et CRAVATES [illegible] CAOUTCHOUC INUSABLE DE GOODYEAR.

ETAUX A LOUER.

Association de la Foire Industrielle et Agricole de la Louisiane. Bureau du Mechanics' Institute.

Les personnes qui désirent louer des ETAUX aux FAIR GROUNDS [illegible]. LUTHER HOMES, Secrétaire.

Articles de Modes, F. TUJAGUE, 14.....RUE DE CHARTRES.....14 AU PREMIER.

VIENT de débarquer un grand assortiment de nouveaux [illegible] FLEURS, CHAPEAUX, RUBANS, TULLES, [illegible] BLONDES, [illegible] CRÊPES, [illegible] ORNEMENTS [illegible].

MODES de Printemps.

LA MAISON DERBES [illegible] Mode et Nouveautés, Chapeaux [illegible] pour dames et enfants, Rubans, Fleurs [illegible] Valenciennes, Cluny, Pointe, broderies, Ganterie, Passementerie, Ombrelles, Soieries [illegible]. J. DERBES, No 57 rue Royale.

MODES et NOUVEAUTÉS EN GROS. E. L. E. BONNET, 62------ CHARTRES ------62

OFFRE aux Marchands de la ville et de la campagne un grand [illegible] Articles de Printemps, à des prix excessivement réduits. 17mars—1mo

MADAME DUPUY,

VIENT d'arriver de Paris avec les dernières modes [illegible]. NETTOYAGE et TEINTURE de PLUMES. 97.....RUE ROYALE.....97 Nouvelle-Orléans.

MADAME ROBERT, 193.....RUE DU CANAL.....193 Entre les rues Bourgogne et Remparts.

DENTELLES et CHALES DENTELLE [illegible] MODES, NOUVEAUTÉS et FAÇONS DE ROBES. Des dernières modes de Paris. 6 mars—3m

W. W. CARRE & Co, 330.....RUE DELORD.....330

MARCHANDS de bois de charpente [illegible] Mechanics' and Dealers' Exchange Association. [illegible]

GLYNN & WINTZ, 9.....RUE DU CAMP.....9

Fabricants et marchands de chaussures pour hommes, dames et enfants. [illegible] 7 mars—1an

LOTERIES.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane POUR LE 30 MARS—CLASSE 75.

20 5 44 43 16 75 51 11 48 10 76 77 3

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux bureaux, se font publiquement. [illegible] C. T. HOWARD, Président. [illegible] ADAM GIFFEN, JOHN L. LEWIS, F. F. WILDE, Commissaires.

☞ Méfiez-vous des fausses Loteries.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane. (Incorporée le 17 août 1868.) CHAS. T. HOWARD, Président.

Loterie de Numéros Simples. GROS LOT......$50,000. Classe B.

Tirage le SAMEDI, 24 avril 1869, à la Nlle-Orléans.

—PLAN—

10,000 Billets.........253 lots gagnants

[illegible]

Explication des lots d'approximation [illegible]

CHAS T. HOWARD, agent général. Loge Box 692, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

LOTERIE DE LA HAVANE.

Les soussignés continuent à payer la prime la plus élevée pour les lots gagnants de la LOTERIE de la Havane.

Bornio & Brother, No 77 de la rue Gravier. 16 mars—1m

UN MILLION DE PIASTRES —DE— Propriétés Foncières Situées dans cette ville ET MISES EN LOTERIE!

Le tirage de cette Loterie aura lieu dès que les billets seront vendus, en vertu de la charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane (charte qui a été accordée à cette Compagnie en 1868).

Quelques-unes des propriétés offertes comptent parmi les plus [illegible] de la Nouvelle-Orléans. Ce sont: HOTEL ST-LOUIS, [illegible] L'ANCIENNE BANQUE DES CITOYENS, LA MAISON DE MAGASINS et ENTREPÔTS [illegible].

Pour une description complète des propriétés, voir la circulaire [illegible]. O. K. HALL, à l'Hôtel St-Charles, Nouvelle-Orléans, Lou.

12 lots gagnants—Prix du billet $10. 15 dé—PPm

SIEG & KRUG, 38.....DOUANE.....38. IMPORTATEURS DE MARCHANDISES SÈCHES ETRANGÈRES —ET— Agents pour la vente du FIL en BOBINES, d'ALEXANDER. [illegible]

LOTERIE DE LA HAVANE.

La PRIME la plus élevée est payée pour les lots gagnants de la LOTERIE de la Havane, par Bornio & Brother, No 77 de la rue Gravier. 16 mars—1m

$55, $55, $55, $55, $55. Machine à coudre de GROVER & BAKER, Pour les familles—Machines qui ont remporté les premiers prix.

Excellentes sous les rapports suivants:

BEAUTÉ et élasticité du point.
Perfection et simplicité de la Machine.
Usage des deux fils directement des bobines.
Aucun rapprochement des coutures à la main [illegible].
Grande marge d'application, sans changement d'ajustement.
La couture retient sa beauté et sa fermeté après blanchissage et le repassage.

Ces machines font ce que font les autres et exécutent, en outre, les plus jolies broderies permanentes.

Le premier prix—La Croix de la Légion d'Honneur—a été décerné aux représentants des Machines à coudre de GROVER & BAKER, à l'Exposition Universelle de Paris en 1867. Elles sont donc supérieures à toutes les autres.

Le Dépôt est au No 189 de la rue du CANAL. 14dec—1m PP Nlle Orléans.

A. BROUSSEAU & Co., 17.....Rue de Chartres.....17. IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES, COUVERTURES de tables et de pianos, DESSOUS DE TABLES, [illegible] STORES, NATTES, TOILES CIRÉES [illegible] ETOFFES à RIDEAUX, CORNICHES, BANDES, GLANDS, CRIN, [illegible] MOQUETTE, etc.

DENTISTES. Le Dr. CHARLES E. KELLS, DENTISTE. Cabinet et domicile, No 16 rue Dauphine, trois maisons après la rue du Canal, près de Lopez. Extraction de dents sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.

J. J. ALBERT, 60...Rue Douane...60

A toujours en main un assortiment de CHAPEAUX [illegible] Feutre, Laine, Paille, Campêche &c. &c. [illegible] 1er janv—1an

PHOTOGRAPHIE ARTISTIQUE HENRY MANOELL [?], 75.....RUE DU CAMP.....75.

PORTRAITS de toutes dimensions, sur papier, toile, porcelaine.

Epreuves instantanées.

Reproductions de manuscrits, de tableaux, de plans, [illegible] Photo-lithographie [illegible].

75.....RUE DU CAMP.....75 janvier—1an